

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE SAINT-POIX

-=-=-=-

Séance du 23 juillet 2018

-=-=-=-

Nombre de membres en exercice :	11	Date de la convocation :	17 juillet 2018
Nombre de membres présents :	8	Date de l'affichage :	17 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois juillet, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Mme BENÂTRE, Maire.

Etaient présents : Mme BENÂTRE Simone, Maire, M. GÉGU Christel et M. LEMARIÉ Jean-Pierre, Adjoint, M. LEMERCIER Jérôme, M. BEUCHER Clément, M. LOINSARD Loïc, M. GARNIER Jérôme et Mme ROSSIGNOL Béatrice

Absents : Mme MAUGAN Laëtitia, M. RICHARD David et M. COUSIN Cyril

Secrétaire de séance : M. GARNIER Jérôme

Réhabilitation et extension de la salle des fêtes

➤ **Suivi des travaux**

M. Christel GÉGU, Adjoint, précise que la couverture a été réalisée sur la quasi-totalité de la surface avec l'isolation et les couvertines. Les autres intervenants attendent la réunion d'expertise prévue le 25 juillet 2018 à 14h30 pour reprendre le chantier. La laine de bois, les pare-vapeur seront enlevés après la réunion avec les assureurs.

➤ **Rendez-vous d'expertise**

Il s'agit d'une réunion d'expertise amiable contradictoire afin de déterminer les causes, les circonstances du sinistre à savoir l'arrêt du chantier suite à un problème de désamiantage et d'établir les responsabilités et la prise en charge des réparations.

Sont convoqués, avec leur assureur, les entreprises suivantes : MENGUY, PAUMARD, SBEM, MONNIER, EMERAUDE DEPOLLUTION, GODELOUP, l'architecte et la Mairie.

La Mairie devra faire part à cette réunion des dommages subis et des conséquences financières : remplacement du parquet, état des murs, chauffage, perte financières liées au défaut de location, perte en production d'électricité, rémunération de l'agent d'entretien, surcoûts liés à l'arrêt du chantier : huissier, SOCOTEC, Laboratoire, le risque de l'augmentation des honoraires du maître d'œuvre.

➤ **Procès-verbal de constat**

Maître ROBERT, huissier de justice est intervenu le 12 juin dernier et a dressé son procès-verbal constatant les dommages subis à la salle depuis l'arrêt du chantier par l'inspection du travail le 24 avril 2018 (photos). Le coût de son intervention s'élève à 444.09 € TTC.

➤ Plus-value pour la protection des acrotères

M. Christel GÉGU, Adjoint, explique que deux acrotères ont été conservés et qu'il convient de les protéger. Il présente le devis n° DV180157 (avenant n° 2) de la SARL PAUMARD - Lot 3 : couverture / étanchéité qui s'élève à 5 094.77 € TTC (costière galva et relevé d'étanchéité, couverture alu laquée et moignon ep troconique)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE de valider le devis de l'entreprise PAUMARD pour un montant de 5 094.77 € TTC.

➤ Panneaux photovoltaïques

La présence des acrotères diminue la surface des panneaux photovoltaïques, diminue la production d'électricité et les subventions liées au photovoltaïque. M. Christel GÉGU propose, pour respecter le projet initial, de poser les panneaux manquants sur la partie de la toiture sud de la salle de cantine pour avoir une même production d'électricité. Il rencontre les sociétés INNOWATT et EMERAUDE DEPOLLUTION pour évoquer cette solution.

Transport du midi : coût 2018-2019, participation des familles et convention

Mme le Maire rappelle que ce service est assuré par les établissements LE PAPE – RGO Mobilités (Le Pertre) depuis plusieurs années, qu'il consiste en la mise à disposition d'un grand car scolaire de 50 places assises pour effectuer les navettes entre les deux écoles de Laubrières et Saint-Poix.

Mme le Maire présente le devis n°8471 du 3 juillet 2018 fixant à 90.50 € TTC le coût du transport par jour de cantine soit une augmentation de 0,50 €. La prestation court à compter du 3 septembre 2018 pour se terminer le 5 juillet 2019.

Mme le Maire rappelle également que depuis la mise en place de ce service, une participation financière est demandée aux familles pour tous les enfants qui prennent le car du midi qu'ils déjeunent ou non à la cantine : 15 € pour 1 enfant, 20 € pour 2 enfants et 25 € pour 3 enfants et plus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
VALIDE le devis des établissements LE PAPE fixant le coût journalier 2018-2019 du transport du midi à 90.50 € TTC.

DÉCIDE DE MAINTENIR, pour l'année scolaire 2018-2019, les tarifs appliqués aux familles dont les enfants utilisent le service de transport du midi :

- 15 € pour 1 enfant
- 20 € pour 2 enfants
- 25 € pour 3 enfants et plus

AUTORISE Mme le Maire à signer avec la commune de Laubrières la convention relative à la répartition entre les deux communes du coût du transport du midi et du produit de la participation des familles à ce transport.

Point sur les dossiers en cours

➤ Cimetière

❖ Procédure de reprise

M. Christel GÉGU, Adjoint, précise que conformément à la réglementation applicable à la procédure de reprise, le délai des 3 ans court à compter de l'accomplissement des formalités de publicité du procès-verbal de constatation de l'état d'abandon établi le 24 juillet 2015, soit au 22 novembre 2015.

La liste des concessions en état d'abandon a régulièrement été mise à jour en fonction des contacts avec les familles des défunts et affichée en mairie et au cimetière.

Un nouveau procès-verbal sera établi le 23/11/2018, notifié aux familles et affiché pendant un mois, délai à l'issue duquel le maire pourra saisir le conseil municipal qui décidera s'il y a lieu de reprendre les concessions, en cas d'avis favorable, le Maire prendra un arrêté. La reprise des concessions abandonnées sera effective en janvier 2019.

Après une première vérification sur place, le 3 juillet dernier, 16 emplacements adultes pourraient être repris et 10 pourraient être créés. Les familles qui ont refusé la reprise de leurs concessions et qui se sont engagées à entretenir les tombes recevront un courrier en cas de non-respect de leur engagement. Un courrier sera également transmis aux familles qui n'entretiennent pas les emplacements qu'elles ont réservés, étant précisé que l'utilisation de traitement est proscrite.

En ce qui concerne le réaménagement du cimetière, Mme le Maire précise que la Commune n'est pas en mesure financièrement de réaliser de l'enrobé dans les allées principales. Mme ROSSIGNOL propose de réaliser un essai d'enherbage de la partie haute du cimetière.

M. LEMERCIER suggère de planter une haie de fusains pour isoler l'espace cinéraire.

❖ Aménagement de places de stationnement

M. Christel GÉGU précise que des places de stationnement seront matérialisées au sol le long du cimetière, rue de la Loge :

- 2 places au niveau du bâtiment de la loge dans la partie la plus large de la rue
- 1 place juste après l'entrée principale du cimetière
- 3 places dans la partie haute à rejoindre le portillon

➤ Rencontre AMAC, Association Foot Cuillé/St-Poix et Mairie

M. Clément BEUCHER, référent du festival et membre du bureau, présente succinctement le compte rendu de la réunion du 16 juillet 2018. Après la présentation du bilan de l'année de chaque association, du temps de travail de l'agent communal au terrain de football, des aménagements à envisager dans les vestiaires, un point a été fait sur la réparation des deux terrains après le festival des Mouillotins. Le Foot souhaite pouvoir continuer de s'entraîner et jouer à St-Poix et l'AMAC souhaite pérenniser son festival à St-Poix sans avoir à refaire systématiquement les terrains tous les ans.

Actuellement le Club utilise le terrain d'entraînement 3 mois l'année de mars à mai/juin, en janvier et février il est souvent impraticable car trop mouillé. L'éclairage sur ce terrain est également peu adapté (hauteur de l'éclairage, qualité des halogènes...). L'objectif recherché par les 2 associations est que le terrain d'honneur ne soit jamais abîmé par le Festival des Mouillotins. Il faudrait peut-être reculer la scène principale, la décaler vers le but voire vers l'entrée du stade pour limiter l'impact sur le terrain d'honneur.

De même l'AMAC souhaiterait pouvoir agencer de façon durable le pourtour du terrain d'entraînement en installant des caisses de camions frigorifiques et favoriser ainsi l'accueil de nouvelles animations, en réalisant un passage en gravier le long de la haie.

➤ Commerce multiservices

❖ Enseigne « restauration »

La commission Economie Emploi de la Communauté de Communes du Pays de Craon a émis un avis favorable à la demande de M. PINEAU d'installer une enseigne « restauration » sur la façade sud du commerce sous réserve de conformité au règlement d'urbanisme de la commune de St-Poix.

➤ Indemnités de gardiennage 2018 de l'Eglise communale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE de verser deux indemnités de gardiennage pour un montant total de 300 €.
DIT que ces montants seront imputés en dépense de fonctionnement à l'article 6282.

Communauté de Communes du Pays de Craon (CCPC)

➤ Argent de poche

Mme le Maire explique que cinq jeunes ont participé au dispositif qui se déroulait du 9 au 13 juillet dernier. Parmi les tâches effectuées : ponçage et peinture des portails du cimetière, nettoyage du cimetière, ponçage et lasure de l'abribus, signalisation au sol des « dents de requin » du passage surélevé de la mairie et de l'emplacement de stationnement du bus scolaire et désherbage.

➤ Voirie

Les enduits superficiels d'usure (Petite et Grande Héronnerie, Méhoderie, Haies, Beausoleil) et le point à temps sont réalisés par l'entreprise PIGEON TP, intervenant sur notre secteur depuis le 16 juillet.

➤ Comptes rendus

Mme le Maire rappelle à chaque élu qu'il a été destinataire des comptes rendus de l'assemblée plénière du 18 juin et du conseil communautaire du 9 juillet 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.